

Système de comptabilité du travail, cadre de référence pour les données statistiques sur la main-d'œuvre

Résumé

Durant les années quatre-vingt, l'Office statistique des Pays-Bas a été l'instigateur de réunions conjointes OIT-CEE consacrées à la mise au point d'un système de comptabilité du travail. L'élaboration de ce système a ensuite fait l'objet d'une thèse de doctorat que deux chercheurs néerlandais Wim Leunis et Kees Verhage ont soutenue avec succès à l'Université d'Amsterdam. Leur monographie traite de la comptabilité du travail en tant qu'élément central du système de statistiques de la main-d'œuvre.

Les statistiques de la main-d'œuvre peuvent être réparties en deux catégories qui portent, respectivement, sur la main-d'œuvre rémunérée et sur la main-d'œuvre non rémunérée. Certains types de travailleurs passent d'une activité rémunérée à une activité non rémunérée, ou l'inverse, et les décisions prises par les individus conduisent à des échanges entre les catégories de main-d'œuvre. La thèse se limite au sous-système de la main-d'œuvre rémunérée, objet de nombreuses recherches et décisions politiques.

La comptabilité du travail a essentiellement été mise au point pour combler deux lacunes importantes des statistiques néerlandaises de la main-d'œuvre, à savoir une couverture incomplète et des données contradictoires. La thèse expose les divergences qui peuvent exister entre les données sur la main-d'œuvre émanant de différentes sources (enquêtes auprès des ménages, enquêtes auprès des entreprises et registres centralisés) qu'il a fallu désintégrer et présente des équations de définition (équivalences) qui déterminent la structure de la comptabilité. Ces équivalences définissent les relations réciproques entre les personnes occupées, les emplois, la durée du travail, les gains et le coût de la main-d'œuvre. Cette approche de conciliation a été qualifiée de processus d'intégration statistique. Elle prévoit des ajustements pour tenir compte des différences de définition et des écarts de couverture ainsi que des corrections, pour les erreurs de mesure. Les données ainsi comptabilisées sont supérieures aux données provenant de différentes sources pour de nombreuses raisons. Bien entendu, elles se distinguent des premières par une couverture complète et une cohérence interne. Indépendamment de ces qualités, la thèse insiste sur la meilleure qualité des données après correction des erreurs de mesure et sur la comparabilité des données sur le long terme.

La comptabilité du travail n'est pas le seul système comptable existant. D'autres systèmes statistiques, par exemple le système largement utilisé de comptabilité nationale et le tout nouveau système de comptabilité socio-économique, ont certains traits communs avec le système de comptabilité du travail. La thèse traite longuement des liens qui existent entre eux.

Une des conditions préalables communes à tous les systèmes de statistiques est que les concepts appliqués soient sans ambiguïté pour ceux qui les conçoivent comme pour leurs utilisateurs. Cette observation vaut également pour les classifications qui doivent comporter des catégories homogènes et identifiables. Certaines définitions et classifications existantes ne répondent cependant pas aux exigences actuelles. Aussi des propositions ont-elles été formulées, en ce qui concerne notamment les concepts de gains ou de coût de main-d'œuvre, et de nouvelles améliorations ont-elles été apportées à la classification en fonction de la situation dans la profession.

L'Organisation internationale du Travail et l'Office statistique des Communautés européennes jouent à cet égard un rôle déterminant en s'efforçant d'assurer la comparabilité internationale des données statistiques sur la main-d'œuvre. Des définitions et des classifications normalisées ainsi que des enquêtes harmonisées ne garantissent cependant pas à elles seules une comparabilité internationale suffisante en l'absence d'autres mesures. Des erreurs dues ou non à l'échantillonnage subsistent toujours. Pour obtenir les données les plus comparables, il faut combiner les meilleurs éléments de sources différentes comme le font les Pays-Bas dans le système de comptabilité du travail. La conclusion qui s'impose est qu'il est indispensable que les institutions internationales s'efforcent d'améliorer la comparabilité internationale des données et pressent les pays d'établir une comptabilité du travail.

Cette thèse, publiée en néerlandais par l'Office statistique des Pays-Bas, sera ultérieurement traduite en anglais.